



Compte-rendu de la réunion du Bureau du Pays du 30 octobre 2015

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, FAUTRAT, MM. FEVRIER, GUERINET, MAMEAUX, MASSON, PICARD, TARTINVILLE, THION.

Autres personnalités : Mme DALLOT, Présidente du Conseil de développement, NOURY, Conseil régional.

Absents excusés :

Bureau : MMES DAUVILLIERS, LEVY, MM. BOUVARD, BRUNEAU, CITRON, MALET.

Autres personnalités : MMES DUBOIS, Député du Loiret, CANETTE, Vice-présidente du Conseil régional, Mme BEAUDOIN et M. GAUDET, Conseillers départementaux, M. ARON, Sous-préfet de Pithiviers, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, M. PAGE, Trésorier de Pithiviers.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 18 septembre 2015
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale : approbation du projet de contrat
- Révision du SCoT : Convention entre le Pays et la Chambre d'agriculture du Loiret
- Contrat Global d'Actions Essonne amont : demande de subvention (financement du poste d'animateur pour l'année 2016)
- Natura 2000 : avis sur le portage de l'animation 2016-2019
- Création d'un poste d'attaché Territorial à temps non complet
- Suppression du poste d'Adjoint administratif de 1^{ère} classe et modification du tableau des effectifs
- SAGE : réseau de suivi nitrates. Reconduction du marché et demandes de subventions
- Préparation du Comité syndical du 6 novembre 2015 à Escrennes
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE accueille les membres du Bureau et Nadège NOURY, Chargée de mission développement territorial à la Direction de l'Aménagement du territoire, Région Centre-Val de Loire. Elle fait part des personnes ayant demandé à être excusées, comme Mmes DUBOIS, Député du Loiret et CANETTE, Vice-présidente du Conseil régional du Centre-Val de Loire, M. ARON, Sous-préfet de l'arrondissement de Pithiviers, retenus par ailleurs.

Mme BEVIERE donne lecture des pouvoirs reçus :

M. BOUVARD donne pouvoir à M. GUERINET,

M. BRUNEAU donne pouvoir à M. MAMEAUX.

Mme BEVIERE, constatant que le quorum est atteint, passe au premier point à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Bureau du 18 septembre 2015

Mme BEVIERE précise qu'aucune remarque n'a été formulée en amont du Bureau. Elle ne relève pas d'observation en séance. Elle souhaite néanmoins ajouter un paragraphe pour compléter l'intervention de M. MAGNIER de l'ADEME : « Mme BEVIERE profite de la présence du représentant de l'ADEME pour évoquer le projet du méthaniseur qui n'a pas abouti jusqu'à présent en raison d'une subvention ADEME inférieure à celle qui était attendue par le maître d'ouvrage. Les élus présents regrettent cette position qui bloque un projet de territoire qui, pourtant, répond à la nécessité de développer les énergies renouvelables. »

Cette proposition est acceptée.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Mme BEVIERE rappelle les différentes réunions de concertation ayant eu lieu en amont du Bureau, comme celle du Conseil de développement le 16 octobre et celle des Commissions thématiques réunies, le 19 octobre.

Le tableau joint dans les pochettes synthétise le cadre général du prochain contrat. Il est la résultante des concertations et des fiches-actions constituant le contrat.

Mme NOURY précise que les 35 fiches proposées ont pour but de proposer un cadre commun sur l'ensemble du territoire régional. Il est possible d'activer ou non certaines lignes, d'adapter le cadre général en proposant de nouvelles fiches-actions, selon les besoins du territoire.

Les remarques faites aujourd'hui ne relèvent pas d'une instruction officielle, mais plutôt d'une première lecture du projet envoyé en amont.

Mme NOURY rappelle que le futur contrat sera signé par le Pays et les Communautés de communes qui le composent, ainsi que le pôle de centralité : la ville de Pithiviers.

Le contrat est composé d'une dotation de base et d'enveloppes additionnelles logement (1 080 000 €), espaces publics (1 013 000 €) et pôle de centralité (582 000 €). Mme NOURY attire d'ailleurs l'attention sur le peu de précisions des actions spécifiques ville de Pithiviers ; celles-ci devront être affinées.

Elle constate que les grandes priorités régionales sont bien présentes dans le projet : le THD, la biodiversité pour laquelle au moins 5% du contrat est mobilisé, le Plan Climat Energie.

Un point de négociation pourra se faire sur la participation au poste de chef de projets Développement Durable.

Mme NOURY relève que le Plan Isolation représente 15%, et Idée en campagne 10%.

Sur l'enveloppe fongible, des dotations en fonctionnement peuvent être prévues.

Elle s'interroge sur les montants indiqués sur l'axe zones d'activités. Ils paraissent peu élevés.

M. GUERINET lui répond que le territoire est convaincu de l'intérêt de la démarche Schéma de développement économique. Il permettra de donner une vision à moyen terme pour le Pays. Mais il est difficile de déterminer les besoins de subventions, puisque qu'ils sont calculés sur le reste à charge.

Il n'y a pas de montant sur l'axe 3c, les filières locales. Mme NOURY évoque 3 exemples de filières réussies, la filière du crottin de Chavignol, la pisciculture en Brenne et la structuration viticole.

M. TARTINVILLE précise que la démarche LEADER pourrait aussi permettre d'identifier et/ou de développer des démarches sur le Nord Loiret, pour les produits locaux.

Il conviendra de faire un lien entre le contrat de Pays de Beauce Gâtinais en Pithiverais, celui du Pays Gâtinais et le programme LEADER.

Sur le thème périscolaire, le financement ne porte que sur un bâtiment dédié.

Sur le thème des sports et loisirs, il conviendra de préciser s'il s'agit de réhabilitation ou de construction neuve.

Mme NOURY précise que le délai d'instruction du projet de contrat est d'environ 3 mois. Il y aura ensuite un rendez-vous de négociation. A la suite, il y aura la programmation pour le passage en Commission Permanente régionale.

Mme NOURY interroge les élus sur les éventualités de réaliser des IBC (Inventaires de Biodiversité Communaux). Aucun n'est envisagé sur le Pays.

Elle s'interroge sur l'absence de montant sur le thème de la culture. Les projets ne sont pas assez avancés pour connaître les besoins financiers. Certains doivent être retravaillés pour devenir éligibles.

Mme NOURY précise que 50% maximum des fonds Idée en campagne peuvent être mobilisés pour des projets d'investissement. Il n'y a alors plus de plafond.

Mme BEVIERE rappelle que le Pays est toujours en attente d'une réponse officielle de la Région pour le dossier GPEC T. Elle précise que l'UDEL et la DIRECCTE ont d'ores et déjà voté les subventions.

Mme Noury précise que la participation à un poste d'animation territoriale est calculée sur le temps passé sur l'action par l'agent ; le taux de subvention est de 50% maximum.

M. THION souhaite une reconnaissance de l'animation territoriale. Il faut donner les moyens au territoire d'assurer l'animation, et non pas passer par des bureaux d'études spécialisés.

Le Bureau émet un avis favorable sur le projet global de Contrat Régional de Solidarité Territoriale ; des ajustements seront possibles, sous réserve de garder la cohérence du contrat.

Révision du SCoT : Convention entre le Pays et la Chambre d'agriculture du Loiret

Mme BEVIERE rappelle l'importance du secteur agricole pour le territoire du Pays et revient sur la « mauvaise » expérience de l'étude agricole pour le SCoT. La Chambre d'agriculture du Loiret a proposé au Pays d'assurer l'étude agricole. Au titre d'Etablissement Public Financier, elle est autorisée à le faire.

Le projet de convention est annexé à la délibération. L'étude comprend 6 volets, pour un montant de 22 506 € HT. La Chambre d'agriculture prenant à sa charge 9 002,40 € HT, le reste à charge du Pays est de 13 503,60 € HT, soit 16 204,32 € TTC

Mme BEVIERE précise que cette somme est inscrite au budget 2015.

Elle rappelle également que l'Etat a déjà versé une subvention de 10 000 € fin 2014. La DDT nous a indiqué qu'une nouvelle aide serait attribuée au Pays, à hauteur de 33 000 €, selon l'appel à projets SCoT ruraux lancé en 2015.

M. FEVRIER indique que cette décision sera prise en Commission la semaine prochaine.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Contrat Global d'Actions Essonne amont : demande de subvention (financement du poste d'animateur pour l'année 2016)

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération et commente le tableau financier.

Après subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour 34 250 €, de la Région Centre-Val de Loire pour 17 550 €, le reste à charge pour le Pays s'élève à 16 700 €.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Natura 2000 : avis sur le portage de l'animation 2016-2019

Mme BEVIERE passe la parole à M. GUERINET, Président du Comité de pilotage Natura 2000.

Il précise que la convention cadre se termine en 2016, il convient donc de se positionner à nouveau sur la poursuite du dispositif Natura 2000 et sur la prise de maîtrise d'ouvrage par le Pays pour l'animation de ce contrat.

Lors d'une réunion à la DREAL, le 23 octobre dernier, les services de l'Etat ont informé le Pays que les fonds FEADER devraient permettre le financement des actions, notamment de nouveaux contrats avec les propriétaires.

La Région est désormais la structure porteuse des programmes européens, la DREAL et la DDT auront un rôle d'instructeur.

Un Comité de pilotage, sur convocation du Sous-préfet, doit être organisé en février 2016, notamment pour élire son Président. A sa suite, il faudra mettre en concurrence les bureaux d'études pour le volet animation du programme.

Le Bureau du pays est donc invité ici à donner un avis. Le Comité syndical du 6 novembre délibèrera sur cette question.

Sur suggestion de la DREAL, la prochaine convention aura une durée de 4 ans au lieu de 3, afin d'être sur le même calendrier que les programmations européennes, soit jusqu'en 2020.

M. GUERINET précise qu'à priori, les modalités seront les mêmes qu'à ce jour. La convention comportera une tranche ferme et 3 tranches conditionnelles, ce qui permettra d'adapter les modalités.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau émet un avis favorable à l'unanimité.

M. GUERINET souligne la qualité du travail de Florence VERSLIPE, qui assure le suivi du programme Natura 2000 au Pays ; ce travail est également souligné par les services de l'Etat.

Création d'un poste d'attaché Territorial à temps non complet

Mme BEVIERE précise qu'il s'agit de créer le poste pour l'animation de la GPEC T sur le Pays, à temps non complet. Le recrutement sera effectué dès que les financeurs auront confirmé leur participation. La DIRECCTE et l'UDEL ont acté cette participation. La réponse de la Région Centre-Val de Loire est attendue.

Le recrutement pourrait avoir lieu dès le 1^{er} décembre 2015.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe, à temps complet

Mme BEVIERE précise que cette suppression intervient suite à l'avancement de grade de Dieula RICAPET. Il s'agit donc de mettre à jour le tableau des effectifs.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

SAGE : réseau de suivi nitrates. Reconduction du marché et demandes de subventions

Mme BEVIERE précise qu'il s'agit de reconduire le marché passé pour une durée de 3 ans. Cette délibération permet de demander des subventions auprès de la Région Centre-Val de Loire et des Agences de l'Eau Seine Normandie et Loire Bretagne.

Le montant est identique à la demande faite en 2015, soit 42 060 € TTC.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Préparation du Comité syndical

- Mme BEVIERE indique que la transformation du Pays en PETR a été mise en suspend en raison du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Celui-ci devrait modifier le périmètre du Pays, c'est pourquoi cette question a été repoussée.

- Le recrutement de l'animateur du Contrat Local de Santé est prévu pour décembre 2015.

- Le recrutement de l'animateur LEADER est plutôt envisagé début 2016, pour attendre des informations concrètes sur les modalités du programme.

- Contrat Global du Loing en Gâtinais. Mme BEVIERE indique qu'un point à l'ordre du jour va être ajouté pour délibérer sur le programme d'actions. 25 communes du Pays sont effectivement sur le bassin versant du Loing, gérées par le Syndicat de Pays du Gâtinais.

Une convention fixe les modalités du partenariat.

- « La Route du Blé en Beauce ». Mme BEVIERE informe les élus de la décision des partenaires de « La Route du Blé en Beauce » de mettre fin à ce projet, principalement en raison de problème de financement.

M. GUERINET revient sur le Comité de pilotage extraordinaire du 27 octobre qui s'est tenu à la Maison de la Beauce à Orgères en Beauce. Il indique que le Président du Pays Dunois n'a jamais répondu au courrier cosigné des autres Présidents de Pays pour connaître le positionnement du Pays Dunois.

La Chef de projets ayant été licenciée pour motif économique, le Pays contribuera aux frais engendrés, à hauteur de 2 400 € environ.

N'ayant plus d'informations à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 19h.

Monique BEVIERE, Présidente